

SECRETARIAT D'ETAT
EDUCATION NATIONALE & à la Jeunesse

Direction
de
l'Enseignement Secondaire

1er et 3ème Bureaux

PARIS, le 25 Juin 1941

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION
NATIONALE
& à la Jeunesse

à Messieurs les Recteurs.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de dispenser à l'avenir de la cotisation versée pour la surveillance médicale les élèves titulaires, soit d'une bourse complète d'internat ou de demi-pension, soit d'une bourse d'entretien.

Je vous prie d'en aviser les Chefs d'Etablissement.

Pour le Secrétaire d'Etat & par autorisation,
le Directeur de l'Enseignement Secondaire

Pierre CHENAVIER.

DESTINATAIRES.-

MM. les Recteurs,)
les Inspecteurs d'Académie)
Lycées de garçons et de filles) 1 exemplaire.
Collèges de garçons et de filles)
Cours Secondaires)

40
40